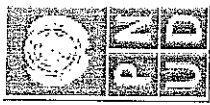




Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Petites et  
Moyennes Entreprises



Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie

## TERMES DE RÉFÉRENCE

*Validation et enregistrement du projet MDP*

*« Électrification rurale et Approvisionnement en eau par  
l'énergie solaire photovoltaïque »*

Mars 2009

## I. CADRE GENERAL

La République de Tunisie a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) le 15 Juillet 1993 et le Protocole de Kyoto le 22 Janvier 2003. La République de Tunisie est un pays dit « Partie non-Annexe I » au sens de la CCNUCC. En tant que tel, elle se doit de mettre en œuvre des politiques et mesures domestiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la République de Tunisie a la possibilité d'accueillir des projets éligibles au titre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) visé à l'article 12 du Protocole de Kyoto afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable qu'elle s'est fixée en fonction des priorités nationales identifiées par le Gouvernement tunisien.

La Tunisie présente un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre par des activités de projet éligibles au titre du MDP, et ce tout particulièrement dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie.

En effet, un portefeuille de 76 projets potentiellement éligibles au titre du MDP ont été identifiés dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie. Ce portefeuille regroupe une large palette de projets se trouvant à des degrés très divers de maturité et à différentes étapes du cycle de projets MDP.

Dans ce contexte, et bénéficiant d'un appui financier de la Principauté de Monaco, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie « ANME », en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », a choisi un bureau d'études pour le développement d'un petit projet MDP intitulé « électrification rurale et approvisionnement en eau par l'énergie solaire photovoltaïque » et dont le PDD est actuellement en cours d'élaboration.

Faisant suite à cette première étape, ces deux organismes à savoir l'ANME et le PNUD se proposent de lancer une consultation pour sélectionner une Entité Opérationnelle Désignée « EOD » qui procédera à la validation et l'enregistrement de ce même projet « électrification rurale et approvisionnement en eau par l'énergie solaire photovoltaïque ».

## II. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet MDP initié par l'ANME et objet de cette consultation, est un petit projet qui consiste en l'installation de systèmes photovoltaïques, dans plusieurs sites ruraux dispersés sur tout le territoire tunisien. Ce projet comprend deux composantes :

- La première composante consiste à équiper des ménages ruraux non connectés au réseau électrique en systèmes photovoltaïques, devant satisfaire leurs besoins électriques de base.

- La deuxième composante consiste à équiper plusieurs puits, également non connectés au réseau électrique, pour satisfaire les besoins en eau du bétail, et des besoins en eau potable de la population ciblées.

Le PDD sera élaboré par un bureau d'études international en collaboration avec un bureau d'étude national pour l'assister au niveau de toutes les activités en liaison avec la présente consultation.

### **Méthodologie utilisée**

Le PDD en cours d'élaboration devrait faire recours à la méthodologie appliquée à la catégorie des petits projets MDP « AMS-I.A : Electricity generation by the user ».

## **II. MISSION DE L'EOD**

La mission confiée à l'Entité Opérationnelle Désignée (EOD) sera de valider la méthodologie appliquée, en concordance avec les spécifications de ISO14064-3 « Specification with guidance for the validation and verification of greenhouse gas assertions » les accords de Marrakech et les décisions du Conseil Exécutif du MDP et faire la demande pour l'enregistrement du projet auprès du Conseil Exécutif du MDP.

A cet effet, l'EOD devra assurer notamment, les services suivants :

- s'assurer que la documentation du projet est complète ;
- faire de sorte que la documentation du projet soit en conformité avec le format PDF publié sur le site web de l'UNFCCC ;
- soumettre au porteur du projet (ANME), avant la fin de la période relative à la consultation internationale, la liste écrite des commentaires (s'ils y seront) ;
- réaliser des contrôles sur site si besoin est, selon les exigences de l'approche relative aux petits projets ; ceci inclut, mais il n'est pas exhaustif, l'impact environnemental, la consultation internationale des parties prenantes, le plan de suivi, l'application correcte de la ligne de base et la définition des limites du projet ;
- fournir au porteur de projet un rapport de validation provisoire
- fournir à la fin au porteur de projet, avec le rapport final de validation la liste des actions correctives demandées, les clarifications et les actions correctives à apporter ;
- soumettre à la fin le « Rapport de Validation et d'Enregistrement des activités du projet MDP » (F-CDM-REG).

### III. LIVRABLES

L'EOD choisie est appelée à remettre les livrables suivants (sur support papier et numérique) :

N° livrable	Description
1	Rapport de validation provisoire
2	Rapport de validation définitive
3	« Rapport de Validation et d'Enregistrement des activités du projet MDP » (F-CDM-REG)

### IV. PROFIL DE L'EOD

L'EOD choisie devra avoir toutes les capacités et les compétences requises pour assurer la mission telle que définie dans les présents termes de référence. Elle devra notamment :

- être accréditée par le Conseil Exécutif du MDP pour procéder à la validation des projets MDP dans le secteur concerné par la présente consultation
- disposer de l'expérience nécessaire et des références dans le domaine objet de la présente consultation
- disposer des compétences nécessaires et mettre à la disposition du projet une équipe qualifiée et expérimentée.
- Maîtriser la langue française

L'EOD est appelée à présenter dans son offre une méthodologie de travail et un planning détaillé, à même d'assurer la réalisation de la mission conformément aux présents termes de références.